

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/23/0084 du 20 avril 2023 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'Administration communale de Steinfort l'autorisation pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction d'un complexe sportif à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.